Desjardins
Caisse du Cœur des Hautes-Laurentides

FEUILLETON

Juillet 2020

Municipalité de Ferme-Neuve

INDEX

Conseil	Page 1
Mesures COVID-19	Page 1
Urbanisme	Page 2,3
Service des incendies	Page 3
Sécurité	Page 3
Loisirs	Page 4,
Communautaire	Page 5,6,7

Saison estivale
Souhaits de bonheur

Votre conseil municipal tient à vous souhaiter un bel été. La saison estivale est à son plein et les touristes arrivent tranquillement par chez nous. Le conseil et les employés municipaux rappellent l'importance de maintenir les mesures recommandées par la Santé publique, mais ils vous invitent aussi à profiter de bons moments en famille!

Dernières mesures COVID-19
Port du couvre visage obligatoire

Le 13 juillet 2020, le premier ministre François Legault a annoncé l'obligation de porter le masque ou le couvre visage dans tous les lieux publics fermés à partir du 18 juillet 2020.

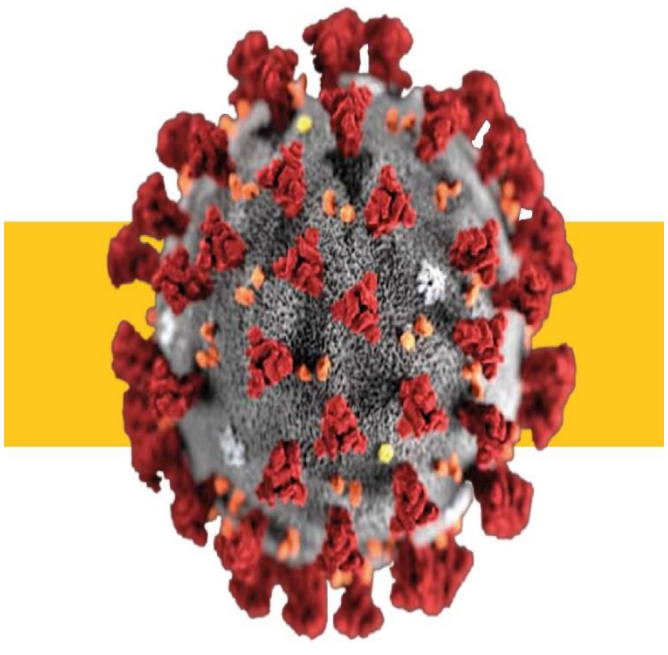

Cette obligation s'adresse aux personnes âgées de 12 ans et plus, partout au Québec. Le port du masque ou du couvre-visage est recommandé pour les enfants entre 2 et 12 ans. Il est toutefois déconseillé pour les enfants de moins de 2 ans.

Le port du masque ou du couvre-visage est donc obligatoire pour le public dans tous les lieux ou sont offerts des services municipaux. Par exemple, à l'Hôtel de ville, au centre sportif Ben Leduc et à la bibliothèque. Les citoyens voulant accéder à ces espaces devront donc se couvrir le visage. Les services pourront être refusé aux personnes qui ne respectent pas cette directive.

IMPORTANT
Règlement no.90 Utilisation de l'eau potable

Horaires à retenir pour arrosage	
Adresses paire	Adresse impaire
Dimanche, mercredi et vendredi	Mardi, jeudi et samedi

Considérant les quantités restreintes d'eau disponible, plus particulièrement pendant la saison estivale, l'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins d'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est défendue durant la période du 1er mai au 30 septembre de chaque année, à l'exception des périodes suivantes :

Entre 4 et 6 heures pour les systèmes automatiques d'irrigation programmables, et entre 19 et 22 heures pour l'arrosage manuel, et ce, les jours suivants :

A. Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair : les dimanches, mercredis et vendredis ;

B. Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre impair : les mardis, jeudis et samedis.

L'arrosage manuel des plates-bandes avec le boyau d'arrosage est autorisé suivant le même horaire.

Le lavage des entrées d'auto et des espaces de stationnement à l'aide de l'eau de l'aqueduc municipal est prohibé.

Le remplissage des piscines est permis tous les jours entre 20 et 23 heures.

Rappel du règlement no.156
Concernant les animaux

Depuis le 1er juillet, la ville travaille de concert avec un sous-traitant sur la problématique des chats errants dans la municipalité. Pour ce faire, ils sont capturés et acheminés dans un refuge où ils seront soignés et adoptés par des familles. Il est donc primordial que tous les propriétaires de chats aient une médaille pour leur animal. Si vous n'en avez pas encore une pour votre compagnon, vous pouvez vous la procurer à l'hôtel de ville où nous enregistrerons votre animal.

Nous vous rappelons que vous n'avez pas à intervenir auprès des chats errants, la capture de ceux-ci a été donnée en sous-traitance.

N'oubliez pas de vous procurer une médaille pour votre chien, il est maintenant obligatoire de détenir une médaille sur le territoire de la municipalité.

Permis et certificats
Rappel du règlement 21

En raison de la forte hausse des demandes de permis, nous tenons à vous rappeler que l'inspecteur en urbanisme dispose d'un délai de 30 jours, lorsqu'il a tous les documents en main, pour émettre ou refuser un permis de construction et/ou un certificat d'autorisation (art.4.3.3 et art. 4.4.3).

Veuillez donc prendre ce délai en considération lors du dépôt de votre demande, afin d'avoir votre permis en main dans les temps désirés et ainsi ne pas retarder l'exécution de vos travaux.

Rappel du règlement no. 23 chapitre 12

Protection des milieux riverains

Avec le beau temps qui s'est installé, l'utilisation des lacs et des cours d'eau est plus présente. Nous tenons à vous rappeler qu'il existe certaines restrictions quant' à l'utilisation du littoral et de votre rive. Il est interdit, sans l'obtention préalable d'un permis à la municipalité, d'effectuer tous types de travaux dans la bande riveraine.

Les travaux autorisés avec l'obtention d'un permis :

- Création d'une ouverture de 5 mètres pour accéder aux lacs ou cours d'eau
- Abattre des arbres (sous certaines restrictions)
- Installation d'un quai
- Stabilisation de la rive

Il est en tout temps interdit de :

- Descendre à l'eau vos embarcations motorisées à partir de votre terrain. Vous devez utiliser les descentes à bateau publiques;
- Couper la végétation dans la bande de protection riveraine, excepté pour votre ouverture de 5 mètres permise (ceci inclut la coupe de gazon).

Myriophylle en épi

Rappel-

Le myriophylle en épi est une plante exotique envahissante très présente sur certains lacs de la municipalité. La principale cause de sa propagation est la fragmentation. Celle-ci peut être causée par le passage d'embarcation (hélice), l'action des vagues et même l'autofragmentation.

La propagation du myriophylle à épis à plusieurs répercussions sur nos lacs. Elle réduit la biodiversité faunique et floristique, attribuable à la surpopulation de cette plante qui fait concurrence aux plantes indigènes de nos cours d'eau. De plus, elle réduit la teneur en oxygène, causé par la décomposition des plantes, ce qui peut tuer les poissons. La forte densité du myriophylle peut aussi causer une stagnation de l'eau et ainsi modifier l'environnement tel que nous le connaissons.

La municipalité de Lac-St-Paul, en collaboration avec la ville de Ferme-Neuve, à installer des bouées nautiques afin d'identifier les endroits ayant une forte présence du myriophylle en épi. Nous vous rappelons qu'il ne faut pas s'approcher de ces bouées afin de ne pas propager la plante envahissante.

De plus, il est obligatoire de laver son embarcation à la station de lavage, situé en face de l'hôtel de ville, 388 rue Principale, Lac St-Paul, afin de limiter la propagation d'espèce exotique envahissante.

Méfaits dans la municipalité

Citoyens à l'affut

Certains d'entre vous l'aurez constaté, plusieurs méfaits ont eu lieu dans notre municipalité. Les membres du conseil demandent votre collaboration et votre vigilance. Des individus pouvant sembler parfois louche, parfois inoffensif s'amusent en endommageant du mobilier scolaire, municipal et privé et s'en prennent parfois aussi aux petites bêtes. Certaines personnes craignent même de sortir dans les rues le soir. Si vous êtes témoin d'actes douteux et répréhensibles contactez immédiatement la sureté du Québec.

Visites de prévention

Début en août

Le service des incendies tient à rassurer les citoyens; les visites de préventions résidentielles seront maintenues et elles seront faites de manière à respecter les règles de distanciation et de salubrité en place pour la prévention du COVID-19, un questionnaire sera fait à l'extérieur de la maison et une visite intérieure ne sera effectuée qu'en cas de problématique soulevée lors du questionnaire. Alors, durant le mois d'août ne soyez pas surpris si un gentil pompier vient sonner à votre porte!

#Covidart

Appel de candidature

La municipalité de Ferme-Neuve lance un appel aux artistes de la région pour la production d'une œuvre d'art urbaine de #covidart.

La pandémie génère des questionnements profonds sur notre rapport au monde et sur le modèle social dans lequel nous vivons. La COVID-19, d'abord définie comme un objet scientifique, est devenue un objet du quotidien, un objet de remise en question, si bien que les artistes se la sont appropriée dans un mouvement appelé le #covidart. Ces œuvres d'art, principalement déployés dans les rues, deviennent essentielles pour diffuser l'information scientifique, mais aussi pour exprimer les émotions et les questionnements soulevés par la pandémie.

Cette offre est conditionnelle à l'obtention des sommes du Fond de recherche du Québec dans le cadre de la campagne #COVIDARQC.

Date limite du dépôt : lundi 20 juillet 12h

Consultez le site de la municipalité pour connaître les critères et conditions.
www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca

Feuilleton *Prochaines éditions*	**Août 2020** Date de tombée : 14 août 2020 Distribution : 26 août 2020 **Septembre 2020** Date de tombée : 11 septembre 2020 Distribution : 23 septembre 2020

Club de motoneige
Toujours actif, malgré la saison chaude

Tél. : 819-587-3902 Fax : 819-587-3475
Site Web : www.clubmotoneigenorddelalievre.com.
Courriel : motoneigedelalievre@tlb.sympatico.ca
No club : 776, région 12

Nous sommes en pleine période estivale, il fait beau, il fait chaud, les sports d'été sont à l'honneur. Malgré tout, il faut penser à la prochaine saison de motoneige. La période d'été est l'occasion de rédiger les nombreux rapports et faire le bilan de la dernière saison. De plus, en été, nous planifions la prochaine saison et la réalisation de travaux en sentiers qui s'échelonnent jusqu'à l'automne avant les premières chutes de neige.

Votre club de motoneige est donc continuellement actif dans ses activités afin de procurer à vous les membres du plaisir à sillonner nos sentiers. Pour ce faire, ça prend des gens qui ont à cœur l'activité motoneige en s'impliquant dans son club. Voici donc les postes à combler au sein du Club de motoneige Nord de la Lièvre de Ferme-Neuve.

Président (e)
Vice-président (e)
Secrétaire-trésorier (ière)
Administrateur (trice), 3 postes
Opérateurs de surfaceuses

Les personnes qui détiennent ces postes agissent comme membres du conseil d'administration et bénévoles du club. *Comme le dicton le dit : du sang neuf amène de nouvelles idées.*

Quant aux opérateurs de surfaceuses, ceux-ci sont rémunérés à un taux horaire. Le travail se fait majoritairement de nuit. Avoir des connaissances mécaniques de base est un minimum requis.

Des personnes autres peuvent être bénévoles sans être membres du conseil. Alors si vous êtes intéressés, faites-nous-le savoir.

En tant que président (Yvon Ouellette) et secrétaire-trésorière (Marie-Josée Comeau) désirent passer le flambeau à d'autres personnes désireuses de gérer un club et de travailler en équipe.

Salutations, profitez bien de l'été et prenez soin de vous tout en respectant les règles.

Un moment de détente
Pour cette période stressante

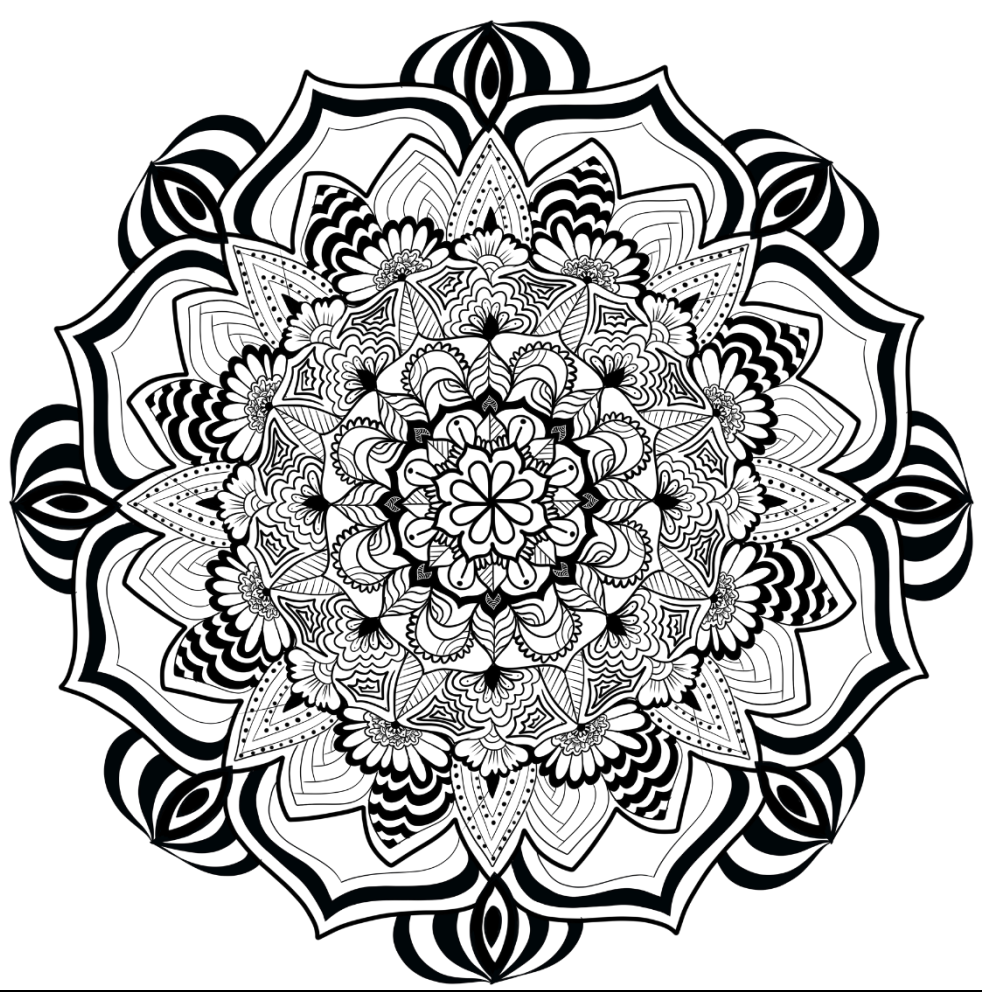

ASSOCIATION D'ENSEMENCEMENT DES LACS DE FERME-NEUVE INC.
202, Montée Leblanc, Ferme-Neuve, Qc, J0W 1C0

L'Association d'ensemencement des lacs de Ferme-Neuve

travaille pour vous!

Rampes de mise à l'eau pour la pêche sportive

Voici la liste des lacs où l'on retrouve des rampes de mise à l'eau :

Lac des Journalistes (8e Avenue)
Lac Saint-Paul
Lac Scotchman
Lac Flapper
Lac de la Montagne
Lac Windigo
Lac Borcoman
Lac Palais
Lac Bertrand
Lac Major
Lac de la Bouette
Rivière du Lièvre via Parc Armand-Millaire

Lac Cockanagog via Pourvoirie Base de plein air Cockanagog ($)
Lac Piscatosine via Pourvoirie Club Fontbrune ($)
Réservoir Baskatong via camping Baie du Diable ($) et Village Windigo ($)

Dans le but de protéger nos lacs et nos cours d'eau et selon les règlements des différentes municipalités, il faut faire le lavage de nos embarcations avant et après chaque mise à l'eau. Les cinq (5) étapes à respecter pour les postes de lavage sont :

1- Inspecter l'embarcation, la remorque et l'équipement
2- Retirer la boue, les plantes aquatiques, les débris visibles et les jeter à la poubelle
3- Vider l'eau du vivier, de la glacière, de la cale, etc.
4- Laver l'embarcation
5- Répéter avant chaque mise à l'eau

La municipalité de Ferme-Neuve met gratuitement à la disponibilité des plaisanciers une station de lavage située derrière la caserne d'incendie.

Les cartes de membre 2020 sont disponibles auprès des bénévoles de l'Association et des commerçants locaux.

Alors, amies et amis pêcheurs, bonne saison de pêche estivale et soyez prudents sur les plans d'eau, portez en tout temps votre veste de flottaison.

Centre PromoSanté

Réouverture du centre

CENTRE PROMO SANTÉ

Réouverture du Centre. Il faut nous suivre sur Facebook pour connaître la date de réouverture du Centre pour sa programmation régulière.

S'il vous reste un certain nombre de jours à utiliser avant votre prochain renouvellement, nous devrions être en mesure de vous redonner des services après l'aménagement du Centre et l'acquisition du matériel nécessaire pour assurer votre sécurité (date annoncée prochainement sur Facebook). Un nouveau système pour l'ouverture des portes a été installé, nous vous échangerons votre ancienne clé pour une clé à puce électronique qui mémorise le contenu de votre abonnement.

Pour la nouvelle clientèle, les programmes et les dates vous seront communiqués aussi par Facebook à Centre Promo-Santé et dans les prochaines éditions du Feuilleton.

L'afeas
Vous dits merci!

Merci…! Merci…! Merci…!

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale Ferme-Neuve (Afeas)
tient à remercier les nombreux et généreux commanditaires pour leur participation à l'occasion du brunch pour la « journée internationa le des droits des femmes » du 8 mars dernier.

Atelier Vélo Famille Inc. Marc Doré Prop.	Bijouterie Rondor, Jean-Marie Gervais, Prop.
Caisse Desjardins du Cœur des Hautes Laurentides	Centre technique Détente, Jeanne-Mance Forget
Coiffure la signature, Suzie Piché, Prop.	Dépanneur 4 saisons
Dépanneur Mélanie & Christelle Inc.	Esthétique Manon, Nancy Prud'homme
Ferronnerie Meilleur BMR	Garage Marcel Larente (dépanneur)
Le Dollar du Village, Lise Dumoulin Prop.	L'Érablière les 4 Printemps
Les Produits Avon, Noëlla Papineau	Resto Bar de la Place, Claude-René & Marina
Marché IGA Famille M.A. Piché Prop.	Massothérapie France Quevillon
Municipalité de Ferme-Neuve	Parc Région de la Montagne
Pharmacie Proxim, C. Raby & K. Paquin,	Restaurant au Coin du Sportif
Salon Dasso : Martine Raymond	Salon de coiffure Pierrette Piché
Salon Picasso, Sabrina St-Jean, Prop.	Salon Jo-Ly au naturel, Lyne Trudel, Prop.
Sylvie Bilodeau, Beauté des pieds	Visique Ferme-Neuve
L'Afeas a procédé à 2 tirages : 1 prix de 25 $ + une cotisation pour 2020-2021	

DERNIÈRES NOUVELLES

Renouvellement de cotisation: **Date limite 8 août**, pour pouvoir assister aux congrès.

Communiquez avec la trésorière Lucie: 587-2127 ou la présidente Gaétane: 587-4151

Assemblées générales annuelles:
Locale:23 septembre 2020
Régionale: 19 octobre
Provinciale: 14 novembre

Dans ce contexte de pandémie, tous les membres Afeas souhaitent que chacune et chacun d'entre vous se porte bien et qu'ensemble nous continuions d'être prudents et vigilants face aux exigences sanitaires.

Par: Diane Doré, administratrice

Domaine du Grand Lièvre

Un site historique à visiter à l'été 2020;

Domaine du Grand Lièvre
38 15e Avenue à Ferme-Neuve. Entrée libre.

Voir l'horaire et suivre nos activités sur Facebook.

Ferme-Neuve

Soif de santé?
Faites le plein d'eau!
Boire l'eau du robinet est :
• la meilleure façon de s'hydrater,
• écoresponsable,
• gratuit!
L'eau municipale répond aux plus hautes normes de qualité!
soifdesante.ca
Source : La campagne J'ai soif de santé dans ma municipalité a été développée par la Coalition Poids, le Plateau Lanaudois Intersectoriel et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière.
coalitionpoids